

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2017

DATE DE CONVOCATION 22/06/2017	L'an deux mille dix sept, mardi 27 juin à 20 h 30 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Robert de KERVEGUEN, maire
DATE DE PUBLICATION 29/06/2017	Etaient présents : MM. Claude DUMONT, Catherine DANEL, Marie-France PUGET, Patrick MADI, Vincent GUILLOUËT, Philippe CORTES, Isabelle COT, Jean FERLIER, Anick PERTUISOT, Alain PAVIOT
NOMBRE DE CONSEILLERS	Formant la majorité du conseil en exercice.
EN EXERCICE 13	Absents excusés : Mmes Catherine BONNOUVRIER, Ana FAUVET
PRESENTS 11	Pouvoirs : Mme Catherine BONNOUVRIER à Mme Marie-France PUGET Mme Ana FAUVET à M. Robert de KERVEGUEN
VOTANTS 13	SECRETAIRE : M. Philippe CORTES

Ouverture de séance à 20 h 30.

Les procès-verbaux du 28 mars et du 5 avril 2017 sont adoptés à l'unanimité.

Conseil Intercommunal des Jeunes

Catherine Danel rappelle que le conseil intercommunal des jeunes a été installé le 25 avril dernier.

Annaëlle Quellery (titulaire) se présente à l'assemblée. Elle fait part de sa motivation et des thèmes sur lesquels elle souhaite s'investir au sein des commissions.

Claire Pailla (suppléante) s'est excusée.

Antoine Traineau qui est également présent a accepté d'aider nos deux représentantes et de les accompagner aux réunions.

Le conseil municipal les remercie de leur venue.

Suivi des dossiers en cours

projet de construction d'une résidence locative conventionnée rue Marie :

Contrairement à ce qui a été dit, M. Bellon, architecte des bâtiments de France, ne serait pas opposé à un projet de construction d'une résidence locative conventionnée rue Marie.

Il a donné un avis défavorable au projet qui lui a été présenté notamment au niveau des façades peu harmonieuses mais un projet plus élaboré respectant l'aspect du Vexin pourrait lui être soumis à nouveau.

Demande de permis de construire Société ADD ON :

Le dossier a reçu un avis favorable de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites réunie le 13 juin dernier.

Comité des fêtes :

Nous allons recevoir un complément de 474,26 € (frais de dossier non dépensé) en plus des 16 135,89 € déjà perçus.

Gymnase :

Claude Dumont donne des informations sur l'avancement des travaux du gymnase. Le budget est à peu près respecté. Toutefois, un supplément est à prévoir pour la mise en place d'une couche de bitume autour du bâtiment pour faciliter l'entretien.

L'inauguration est prévue le mardi 5 septembre à 13 heures.

Travaux en cours :

Claude Dumont fait un point sur les travaux en cours :

Voirie :

Les trottoirs rue Beaudouin devraient être terminés à la fin de la semaine jusqu'à la ruelle aux moines :

Côté pair : en pavés sciés - du côté mur du château, de place d'Amboise à la rue Vaillant : engazonnés, de la rue Vaillant à la ruelle aux moines : en terre pour le moment.

Depuis le 23 juin, le stationnement a été positionné côté pair pour une durée de 3 mois afin d'augmenter la sécurité des piétons. Cette période d'essai permettra de tirer les enseignements de ce changement.

Rue Vaillant : des potelets vont être mis en place pour interdire le stationnement dans la partie basse (zone de rencontre, vitesse limitée à 20 km/h avec priorité aux piétons) et elle sera mise en sens unique dans le sens de la montée.

Aux écoles, réfection en peinture de deux classes, l'une à l'école maternelle et l'autre à l'école primaire.

Il est prévu de remplacer le petit chalet et le hangar à vélo dans la cour de récréation de l'école maternelle et de réaliser des travaux de mise en sécurité de l'accès aux cours de récréation.

Eclairage public – remplacement par des Leds :

Patrick Madi fait savoir que la deuxième phase de travaux est en cours et concerne les rues Vaillant, du Général Leclerc et de la Comté. Les crosses supports tordues par l'oxydation sont redressées au fur et à mesure.

Une demande de subvention a été adressée au SIERC pour pouvoir poursuivre les travaux dans de nouvelles rues en 2018.

Compte administratif 2016 de la commune et du service assainissement

La commission économique et des finances s'est réunie le 21 Juin 2017

- **Compte administratif 2016 de la commune** : Il s'élève

Section de fonctionnement

Dépenses	826 545,58 €
Recettes	2 872 590,11 €
Excédent de clôture	2 046 044,53 €

Section d'investissement

Dépenses	97 025,64 €
Recettes	90 365,35 €
Déficit de clôture	6 660,29 €

Reste à réaliser :

Dépenses	204 810,63 €
Recettes	48 005,78 €
Déficit	156 804,85 €

Excédent global de clôture	2 039 384,24 €
----------------------------	----------------

- **Compte administratif 2016 du service assainissement** : Il s'élève

Section d'exploitation

Dépenses	137 128,00 €
Recettes	246 647,62 €
Excédent de clôture	109 519,62 €

Section d'investissement

Dépenses	987 352,18 €
Recettes	968 219,13 €
Déficit de clôture	19 133,05 €

Reste à réaliser :

Dépenses	471 908,76 €
Recettes	426 100,54 €
Déficit	45 808,22 €

Excédent global de clôture	90 386,57 €
----------------------------	-------------

Monsieur le maire se retire et M. Claude Dumont interroge les membres présents sur les comptes présentés qui sont le résultat de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 de la commune et du service assainissement et autorise le maire à donner quitus à Mme le percepteur de Marines de son compte de gestion 2016.

Délibérations

Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la mairie :

Patrick Madi fait savoir qu'une procédure de consultation a été lancée pour recruter un maître d'œuvre pour réhabiliter la mairie.

Après ouverture des plis et une première analyse par Monsieur Gilles Laage, assistant au maître d'ouvrage, trois candidats ont été admis à la négociation sous forme d'une audition en présence des membres élus de la commission Messieurs Robert de Kervéguen, Claude Dumont, Patrick Madi et Philippe Cortes.

Puis Monsieur Gilles Laage a finalisé son analyse avec les appréciations de chaque membre de la commission. Cette analyse, établie conformément aux critères du règlement de consultation, a retenu comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle du groupement Laurence Beledin – BET ECIC.

Sur proposition du maire et suite à l'avis de la commission, le Conseil municipal décide :

- de confier au groupement Laurence Beledin – BET ECIC, la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la mairie;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché et tout autre document relatif à cette attribution avec les membres du groupement mentionnés ci-dessus;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2017.

Acquisition du terrain pour le gymnase :

Monsieur le maire rappelle que la commune de Vigny a acquis le 28 décembre 2010 la totalité de la parcelle cadastrée section AA n°20 d'une superficie de 7 907 m² au prix de 180 000 €.

Comme convenu, il propose de vendre au syndicat intercommunal des collèges des cantons de Marines et Vigny la parcelle d'implantation du gymnase d'une superficie de 3 369 m² au prix de 76 712 € correspondant au rapport entre le prix d'acquisition initial portant sur la totalité de la parcelle et sur le lot à céder.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition et donne tous pouvoirs à Monsieur le maire pour réaliser cette vente, à cet effet à passer et signer tous actes et pièces et généralement faire le nécessaire auprès de Maître Eric Lebrun, notaire suppléant à l'office notarial – 13, rue des Saules à Vigny.

Acquisition du terrain pour la nouvelle station d'épuration :

Monsieur le maire donne connaissance du projet de protocole d'accord valant engagement de vendre et d'acheter entre la commune de Vigny et l'indivision GODIN concernant la vente à la commune de Vigny de la parcelle cadastrée section C n°909 d'une contenance de 9 488 m² située au lieudit « le Pré du Gril » à Vigny au prix de 28 464 € .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce projet de protocole d'accord avec les consorts GODIN et autorise Monsieur le maire à le signer ainsi que toutes pièces et actes et généralement faire le nécessaire pour cette acquisition.

Vente du terrain pour le déploiement de la fibre optique :

Il est donné connaissance du compromis de vente entre la commune de Vigny et la société Val d'Oise Fibre concernant la vente par la commune de Vigny de 54 m² de la parcelle de terrain actuellement cadastrée section AC n°31 au prix de 120 € le m² en vue de construire un Nœud de Raccordement Optique afin de permettre le raccordement des logements à la fibre des communes avoisinantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce compromis de vente et autorise Monsieur Claude Dumont, maire-adjoint, à signer ce document ainsi que toutes pièces et actes et généralement faire le nécessaire pour réaliser cette vente.

Signature du protocole dans le cadre de la procédure du bien sans maître :

Monsieur le maire donne connaissance du protocole d'accord transactionnel entre la Commune de Vigny et Monsieur et Madame Philippe COURTEL demeurant 30 rue Beaudouin à Vigny dont les engagements essentiels sont les suivants :

- Monsieur et Madame Philippe COURTEL reconnaissent ne pas avoir de droits réels ou personnels sur le bien immobilier bâti situé 26 rue Beaudouin à Vigny
- La Commune de Vigny renonce à faire exécuter la décision du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce protocole d'accord transactionnel et autorise Monsieur le maire à le signer.

Rétrocession des espaces publics, voirie et réseaux du site des ormeteaux sud :

Monsieur le maire rappelle que la commune de Vigny s'est engagée à reprendre les espaces verts, voiries et réseaux du site des ormeteaux sud lesquelles appartiennent actuellement à l'ASL les Ormeteaux suite à la rétrocession qui lui en a été faite par l'aménageur du lotissement SNC Domaine de Vigny émanation de la société Artenova.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur cette rétrocession à la commune de Vigny et donne tous pouvoirs à Monsieur le maire à cet effet à passer et signer tous actes et pièces et généralement faire le nécessaire auprès de Maître Jean-Marc Mateu, notaire à l'office notarial – 1, boulevard Jean Baptiste Santerre à Magny-en-Vexin.

Rétrocession des espaces publics, voirie et réseaux du lotissement « le clos des ormeteaux » :

Monsieur le maire rappelle que le groupe Flint Immobilier projette de réaliser un lotissement à usage d'habitation rue du Bord'Haut aux Fontaines sur le territoire de la commune de Vigny. Un permis d'aménager a été déposé prévoyant la réalisation de huit lots et les équipements communs nécessaires à leur desserte.

Le groupe Flint Immobilier s'engage à réaliser les voies, réseaux et équipements communs du lotissement suivant les règles de l'art, conformément au programme de travaux approuvé et à rétrocéder gratuitement à la commune les dits ouvrages.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable au transfert de propriété et à incorporer dans le domaine public de la commune la totalité des voiries et équipements communs du lotissement une fois les travaux achevés et réceptionnés définitivement par la commune de Vigny et les services concessionnaires. Il autorise le maire à signer la convention correspondante.

S.I.E.R.G.E.P. :

Le conseil municipal a été destinataire du mail de Vincent Guillouët en date du 26 juin et de la réponse de Robert de Kervéguen le 27 juin.

Vincent Guillouët souhaite apporter un complément à l'information qu'il a donnée sur l'estimation de la participation à la natation scolaire d'environ 7 200 €. En effet, il y a lieu d'ajouter le transport, soit une dépense de l'ordre de 9 000 € ce qui porte son estimation à 16 200 €.

Le tarif moyen à l'heure par enfant serait de 19 €.

En cas de retrait de la commune du SIERGEP, la commune devra s'acquitter de sa part sur les dotations aux amortissements restant à courir sur les investissements (entre 20 et 35 % ce qui représenterait au mieux 7 000 € par an pendant 10 ans).

Vincent Guillouët confirme qu'il est contre la sortie du SIERGEP car il lui semble favorable de patienter jusqu'à la reprise par la communauté urbaine afin d'être en position de négociation pour obtenir uniquement les séances scolaires.

Le maire, comme indiqué dans son mail, propose de prendre une délibération afin d'enclencher des démarches pour :

- ne pas accepter le montant de la cotisation 2017 de 21 589 €
- demander le plafonnement de cette contribution
- solliciter de fait la modification des statuts du SIERGEP.
- engager une concertation avec les autres communes du Val d'Oise pour une approche commune et de recenser au sein de la CCVC les communes qui souhaitent bénéficier des séances de natation scolaires afin d'avoir une logique territoriale.

Puis il propose de passer au vote soit 8 voix pour la négociation, une abstention et trois voix contre. Il en est ainsi décidé.

Redevance d'occupation du domaine public (télécom – gaz – électricité) :

Il convient, chaque année, de fixer dans la limite des plafonds autorisés, la redevance d'occupation du domaine public. Le Conseil Municipal décide de fixer pour 2017 :

- le montant de la redevance pour l'électricité à 200 € (redevance forfaitaire pour les communes de moins de 2000 habitants)
- le montant de la redevance pour le gaz à 313 € (pour 4 720 m de canalisations)
- le montant de la redevance pour les télécommunications à 1 237,37 € (qui tient compte des kms d'artères souterraines et aériennes et de l'emprise au sol)

Renouvellement de la convention avec le SMIRTOM du Vexin pour mise à disposition du personnel de service lors des assemblées générales :

Il est rappelé que la commune met à disposition du SMIRTOM du Vexin, lors de ses assemblées générales, des locaux à titre gratuit (salle des fêtes avec son mobilier) et les agents contre remboursement de tous frais inhérents à leur rémunération pour le temps de mise à disposition.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le renouvellement de la convention qui est arrivée à son terme le 25 juin 2017 pour une durée de trois ans.

Création d'un poste dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion (CUI) – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) :

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de créer un poste d'agent d'entretien des espaces verts et de la voirie dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement à l'emploi »
- précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention
- précise que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine
- indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC mensuel
- autorise le maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement avec pôle emploi.

Signature de la convention pour le baladobus :

Le PNR nous propose de reconduire l'opération Baladobus tous les dimanches jusqu'au 24 septembre 2017.

La contribution financière pour la commune de Vigny s'élève à 400 € et a été prévue au budget.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Règlement du service d'assainissement collectif de la Commune :

Monsieur le maire fait savoir qu'il convient d'établir un règlement du service d'assainissement collectif en application du code de la santé publique (article L.1331-1 et suivants), du code général des collectivités territoriales (article L.2224-5 alinéa 5 et suivants, article L.2224-7 et suivants) et du règlement sanitaire départemental.

Ce règlement a pour objet de définir les conditions et modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux dans les réseaux d'assainissement de la commune de Vigny.

Le service assainissement désigne l'ensemble des activités et installations nécessaires à l'évacuation des eaux usées et pluviales (collecte, transport, épuration et service clientèle).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur l'établissement du règlement d'assainissement collectif de la commune de Vigny et autorise le maire à le signer.

Assainissement – rapporteur : Marie-France Puget

Marie-France Puget fait le point sur l'avancement des travaux d'assainissement. Le détail des travaux et des dates d'intervention figureront dans l'édition spéciale des Brèves de Vigny de juillet et sur le site internet.

Conseil d'école – rapporteur : Catherine Danel

Le conseil d'école s'est réuni le 6 juin dernier en présence de la nouvelle directrice Mme Fiot qui enseigne à Vétheuil. Plusieurs sujets à l'ordre du jour, le bilan des activités (piscine, sorties), le bilan PPMS (plan particulier de mise en sécurité), les travaux (demande de stores dans toutes les classes, des passes pour les portes de l'école, un interphone côté primaire, une nouvelle photocopieuse), la coopérative, la rentrée scolaire 2017/2018 (effectifs globaux de l'école inchangés), le projet éducatif du territoire (rien de changer pour la rentrée pour les rythmes scolaires, NAP, CLAE).

Madame Sabine Froux, présidente de l'association des parents d'élèves de Vigny, n'assurera plus cette fonction à la prochaine rentrée scolaire du fait que ses enfants ne seront plus scolarisés à Vigny.

Catherine Danel précise que le règlement de la cantine et des garderies scolaires vont être revus et seront plus stricts pour une meilleure gestion.

Commission animation, vie associative, sport et jeunesse – rapporteur : Anick Pertuisot

Fête de Longuesse le 1^{er} juillet :

La décoration du char est terminée. Les élèves ont essayé leurs costumes et rendez-vous est donné à 13 h 30 devant l'église de Longuesse.

Anick Pertuisot donne connaissance du programme de la fête.

Il a été proposé de mettre le char devant la mairie le lendemain.

13 juillet : La commission n'est pas favorable à un pique-nique « partage » et il est décidé d'organiser un apéritif dinatoire comme l'an dernier. Rendez-vous à 20 h 30 dans le jardin de la mairie avec départ du défilé aux lampions à la nuit tombante dans les rues de Vigny accompagné du jazz band de Poissy. Un lâcher de lanternes sera effectué pour clôturer la fête.

Noël des enfants : le 15 décembre avec une projection d'un petit film dessin animé avec une ou deux animations comme l'an dernier.

Fête du village : en terme de résultats, à peu près identiques aux 2 années précédentes. Une décision devra être prise à la prochaine réunion du conseil municipal sur le maintien de la fête foraine peu fréquentée cette année, les forains pas très satisfaits et peu de tickets gratuits pour les enfants le lundi.

Commission environnement, patrimoine, urbanisme – rapporteur : Isabelle Cot

Inventaire du patrimoine bâti :

L'inventaire du patrimoine bâti demandé par le PNR est en cours de réalisation afin de constituer un atlas du patrimoine de toutes les communes du parc (toutes les maisons qui ont un intérêt devront être répertoriées). Les membres de la commission travaillent en binôme sur les 50 fiches à compléter. Une réunion a eu lieu au PNR sur ce sujet.

Journée du Patrimoine le dimanche 17 septembre de 14 h 30 à 17 h 30

La commission propose la visite guidée de maisons chargées d'histoire : la galerie d'art, la ferme Beauséjour, la maison du médecin du comte Vitali et le pavillon Louis XIV.

Matinée éco citoyenne le samedi 28 octobre

Il est projeté de nettoyer le terrain en friches à proximité du gymnase au Bord'Haut de Vigny.

Commission information, communication – rapporteur : Marie-France Puget

L'édition spéciale Brèves sur les travaux d'assainissement et la réfection des trottoirs et de la chaussée sera distribuée début juillet.

Les Brèves de Vigny n°25 sont en cours de réalisation avec une parution prévue au plus tard le 13 juillet.

Elections sénatoriales

Le conseil municipal se réunira vendredi 30 juin à 20 heures afin d'élire trois délégués titulaires et trois délégués suppléants au sein du conseil municipal appelés à élire des sénateurs le dimanche 24 septembre prochain.

Sont candidats :

Titulaires : Robert de Kervéguen – Marie-France Puget – Claude Dumont

Suppléants : Isabelle Cot – Patrick Madi – Catherine Bonnouvrier.

Informations diverses

La poste

La Poste de Vigny sera fermée les matinées de 9 h à 12 h du 7 août au 26 août.

Elle sera ouverte de 14 h 30 à 17 h 30 du lundi au vendredi et les samedis matin de 9 h à 12 h durant cette période.

Le bureau reprendra ses horaires habituels à compter du 28 août 2017.

C.C.V.C.

Le maire fait part de deux réunions importantes :

- le 30 mai 2017 sur l'étude relative à la mise en place de la fiscalité professionnelle unique
- le 20 juin sur la signature de la convention financière annuelle relative au contrat de ruralité de la CCVC soit pour Vigny, l'acquisition du bâtiment de la poste avec maintien du bureau et de la MSAP -Coût de l'opération : 482 000 € - subventions : 62 % dont 150 000 € par le contrat de ruralité

Tournages de film

Marie-France Puget fait part de deux tournages de film dans la commune :

« un peuple et son roi » du 28 juin au 1^{er} juillet avec mise à disposition pour la centaine de figurants de la salle des fêtes et de ses annexes

« la finale » les 29 et 30 juin avec une partie du tournage au café de la poste et la deuxième partie sur la route entre Vigny et Longuesse.

Monsieur Jean Jolivard, dans l'assistance, adresse des remerciements pour avoir pris de ses nouvelles pendant la période caniculaire.

La séance est levée à 0 h 10.